

## DFGSP 2 - UE 5 Sciences Analytiques - Travaux Pratiques et Enseignements dirigés

- Enseignant-Chercheur responsable:

**Jiangyan ZHOU**

Bureau 4317, HM1, Lip(Sys)<sup>2</sup> - "Lipides: systèmes analytiques et biologiques"  
Équipe de Chimie Analytique Pharmaceutique, UFR Pharmacie,  
Bâtiment Henri Moissan, 17, Avenue des Sciences, 91400 Orsay.

courriel: [jiangyan.zhou@universite-paris-saclay.fr](mailto:jiangyan.zhou@universite-paris-saclay.fr)

- Une absence est justifiée (et donc rattrapable) uniquement dans les cas suivants:

- maladie si l'étudiant fournit un certificat médical,
- décès dans la famille si l'étudiant fournit un certificat ou un faire-part de décès,
- fêtes officielles reconnues par l'Université (liste auprès de Corinne Mauger, service scolarité 2ème année),
- convocation pour le permis de conduire, rendez-vous chez un médecin spécialiste, convocation à la préfecture, compétition sportive... (dans ce cas l'absence étant prévisible, l'enseignant doit être prévenu avant),
- quelques cas moins classiques sont possibles tels que les intempéries, grèves générales des transports, ils sont à gérer au cas par cas.

- Le TP / ED en cas d'absence justifiée devra être rattrapé dans les conditions suivantes:

1- L'étudiant(e) devra remettre à [Jiangyan Zhou \(enseignant-chercheur responsable en TP/ED\)](#) et à [Corinne Mauger \(service de la scolarité 2ème année\)](#) un justificatif d'absence et préciser le groupe, la date et la séance TP/ED à laquelle il/elle n'a pas assisté.

2- Il sera alors convoqué à une séance de rattrapage avant la première session d'examen de l'UE5 en décembre. Un document regroupant la liste des étudiants ayant validé le point 1 et précisant la (les) séance(s) à rattraper, l'horaire et la salle de convocation sera déposé sur ecampus (ou envoyé à l'étudiant(e) par mail) dans la première semaine de décembre.

3- Il est nécessaire de se présenter à la séance de rattrapage muni du polycopié de TP et d'une calculatrice.

**En aucun cas, l'étudiant n'est autorisé à rattraper la séance en intégrant un autre groupe.**

- Toute absence non justifiée ne se rattrape pas. Elle entraîne un zéro à la séance et peut amener à être non autorisé à passer les examens.

- Les horaires de TP ne peuvent pas être aménagés pour quelle que raison que ce soit, ils ont lieu de 13h30 à 16h30 (L'heure de fin peut être modulée jusqu'à 17h00 maximum sous certaines circonstances (c'est le cas pour la 2<sup>ème</sup> séance TP UE5C)).

- Les étudiants qui quittent les locaux avant la fin de la séance (ED ou TP), sans avoir terminé la manipulation demandée, et/ou sans motif valable, sont susceptibles d'obtenir la note de zéro au compte rendu et éventuellement d'être déclarés comme absents de manière injustifiée.

**- LE RETARD CONDUIT A L'EXCLUSION DE LA SEANCE DE TP, LA SEANCE NE PEUT ETRE RATTRAPEE.**

**En résumé, en cas d'absence et/ou de retard, l'étudiant(e) devra se mettre en rapport avec l'enseignant-chercheur responsable des TP et ED de l'UE5 (Jiangyan Zhou).**